

REPUBLIQUE FRANCAISE

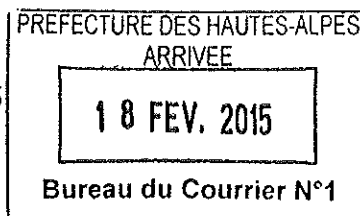
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°01 -2015

SEANCE du Mardi 3 Février 2015

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 8



L'an deux mille quinze et le mardi 3 février 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 janvier 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre

**Absents excusés :** Céline TRUCH, Danielle BLANC, Joël ROBERT

**Secrétaire de séance :** Gérard MEYSSONNIER

**Objet :** Convention entre Conseil Général 05 et Commune de Lardier et Valença relative aux études de sécurisation du carrefour d'accès de la ZA du Plan de Lardier et la RN 1085

Pour la réalisation de ce projet il y a lieu de signer une convention de groupement de commandes entre le Conseil Général et la Commune de Lardier et Valença. Cette convention vise à définir les conditions de fonctionnement d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre les parties citées.

Le coût total du projet est estimé à ce jour à 400 000 € HT hors acquisitions foncières, déplacement des réseaux et frais d'études.

- La part relevant du Conseil Général est estimée à 334 000 € correspondant aux travaux de la RD 1085 et principalement les remblais, la chaussée, les ilots centraux, l'assainissement.
- La part relevant de la Commune est estimée à 66 000 € correspondant aux travaux des deux voies communales et principalement les remblais, la chaussée, les ilots centraux, l'assainissement.

Le Maire demande à l'assemblée présente de l'autoriser à signer cette dite convention pour la réalisation de l'intersection de la ZAC du Plan de Lardier.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Conseil Général

Fait et délibéré, le mardi 3 février 2015

**Le Maire**

**Rémi COSTORIER**

